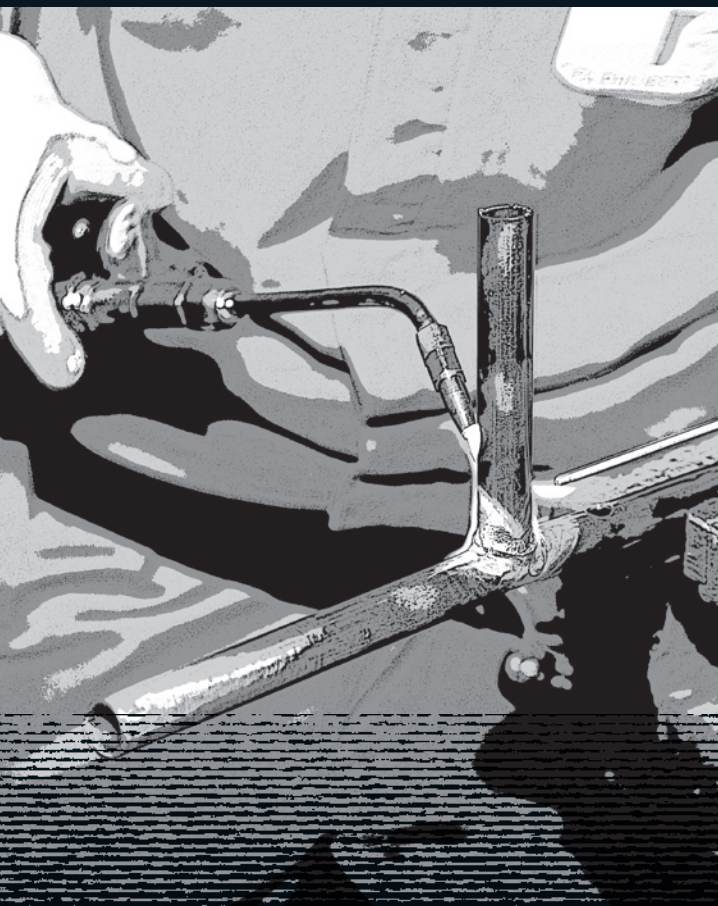
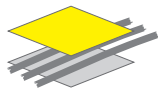


Bâtiment



INSTALLATEUR SANITAIRE



CCCA-BTP

Le réseau de l'apprentissage BTP



INSTALLATEUR SANITAIRE

L'installateur sanitaire pose et entretient des équipements sanitaires (évier, baignoire, douches, chauffe-eau...) et des réseaux de canalisations.

Métier

L'**installateur sanitaire** intervient en construction neuve ou en rénovation. Il calcule les volumes et les débits (d'eau, de gaz, d'air comprimé...), puis trace le réseau de tuyauteries à mettre en place, assure le réglage et la mise en route des installations. Il fait également la maintenance et la mise aux normes des équipements.

Techniques et innovation

De la salle de bain à l'installation de chauffe-eau solaires, l'installation sanitaire a connu d'importantes évolutions techniques liées aux matériaux et outillages.

L'**installateur sanitaire** ne travaille plus le plomb mais des tuyaux de cuivre et des conduites en matière plastique, plus légères. Les sanitaires ne sont plus que rarement en fonte, mais en céramique, acrylique ou en matériaux de synthèse. Ils intègrent des systèmes de programmation (hydrothérapie, balnéothérapie).

Bâtiment

et développement durable

Les exigences du Grenelle Environnement concernent l'amélioration des performances énergétiques du bâtiment (isolation, étanchéité à l'air), l'utilisation de matériaux peu consommateurs d'énergie de fabrication et la diminution des nuisances environnementales (traitement des déchets et recyclage des matériaux).

L'**installateur sanitaire** intervient sur la récupération des eaux pluviales, la réutilisation des eaux grises (salle de bain) dans le bâtiment et maîtrise les installations de chauffe-eau solaires. Il prend en compte également les critères de santé et sécurité (risques de légionellose...).

Secteur d'activité

Le métier d'installateur sanitaire fait partie du secteur du second œuvre.

Une fois les travaux de gros œuvre d'un bâtiment achevés (fondations, murs, planchers et toiture), les métiers du **second œuvre** sont chargés d'achever, aménager et équiper un bâtiment : carreleur-mosaïste, électricien, installateur sanitaire, installateur thermique, menuisier fabricant, métalu-verrier, peintre-décorateur, plâtrier-plaquiste, serrurier-métallier, solier-moquettiste...

Devenir un professionnel du bâtiment

Chaque métier du bâtiment fait appel à des compétences et des savoir-faire spécifiques. Avec de nombreuses formations du CAP au BTS, l'apprentissage est l'une des voies privilégiées pour devenir un professionnel du bâtiment qualifié. De l'ouvrier au chef d'entreprise, le secteur offre de réelles perspectives d'évolution de carrière vers des postes d'encadrement et la création ou la reprise d'entreprise.

CAP

Installateur sanitaire

MC

Soudage

BP

Équipements sanitaires

Bac pro

Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques

BTS

Fluides - énergies - environnements

Le CCCA-BTP est une association nationale, professionnelle et paritaire. Il est géré par les organisations d'employeurs et de salariés représentatives du secteur de la construction et est chargé de mettre en œuvre et de coordonner en France la politique de formation professionnelle initiale par l'apprentissage aux métiers du bâtiment et des travaux publics définie par les partenaires sociaux de la branche.

Ses missions : former les futurs professionnels du bâtiment et des travaux publics, en répondant aux besoins de développement de compétences et de main-d'œuvre qualifiée des entreprises et en garantissant la réussite du parcours de formation et l'insertion professionnelle et sociale de tous les jeunes accueillis dans le réseau de l'apprentissage BTP.

Le CCCA-BTP coordonne, anime et participe au financement du réseau de l'apprentissage BTP, numéro 1 de l'apprentissage en France tous secteurs confondus

- **103 centres de formation d'apprentis (CFA)** présents sur toute la France ;
- **près de 68 000 jeunes de 16 à 25 ans** formés chaque année aux métiers du bâtiment et des travaux publics dans **plus de 50 300 entreprises partenaires formatrices** ;
- **plus de 100 diplômes** du CAP au BTS ;
- **25 métiers du BTP** ;
- **80 % de réussite aux examens** ;
- **80 % d'insertion professionnelle à l'issue de la formation.**

Pour en savoir plus :

➔ CCCA-BTP, le réseau de l'apprentissage BTP

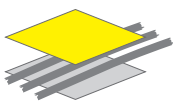
www.ccca-btp.fr

➔ Observatoire prospectif des métiers
et des qualifications

www.metiers-btp.fr

➔ Office national d'information
sur les enseignements et les professions

www.onisep.fr



CCCA-BTP

Le réseau de l'apprentissage BTP

103 CFA du BTP à votre service

Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage
du bâtiment et des travaux publics

19 rue du Père Corentin - 75680 PARIS CEDEX 14